



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 4 MARS 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Nicole Therrien, Suzanne Théberge, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin et Chantal Mélançon.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président Suzanne Théberge, à 19H00.

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Suzanne Théberge.

Adoptée

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux :
  - a) Séance du 5 février 2020 ;
  - b) Séance extraordinaire du 18 février 2020;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Contrat employé municipal;
9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
10. Déploiement du réseau de communication sans fil / signature du bail ;
11. Rapport annuel d'activités en sécurité incendie;
12. Avril, mois de la jonquille;
13. Demande permis de sollicitation;
14. Service de dégel de ponceaux;
15. Formation adaptation aux changements climatiques;
16. Formation adjudication des contrats municipaux;
17. Emprunt 161; (reste 5 000\$ à débloquer);
18. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Dépôt de projet;
19. Ordinateurs;
20. Radiation compte Tremcom;
21. Mois de l'arbre et des forêts;
22. CPTAQ dossier 425167;
23. Modification au Fonds de la taxe sur l'essence;
24. Ministère des Transports – utilisation des chemins de détour;
25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

#### a) Séance du 5 février 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

2020-03-01

2020-03-02-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nancy Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Cliche et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 février soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### b) Séance extraordinaire du 18 février 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-03-02-02

#### 4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

#### 5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **48 057.14 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

2020-03-03

#### 6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

#### 7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Le conseiller Michel Cliche informe les citoyens que nous suivons le dossier du pont P-00183 de très près.

Le conseiller Gaétan St-Jean nous informe que l'AGA du Club nautique aura lieu à la fin mars et que la vente de cartes de membres débutera après cette assemblée.

La conseillère Chantal Mélançon a assisté à une formation sur les saines habitudes de vie et la réduction des déchets le 5 février 2020 et des fonds sont disponibles pour des projets communautaires visant les saines habitudes de vie.

La conseillère Nancy Gosselin nous informe que le dossier Quad est en suspens à cause d'un problème survenu avec le MTQ.

#### 8. CONTRAT EMPLOYÉ MUNICIPAL

2020-03-04

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher Monsieur Gérald Morin pour occuper les fonctions d'employé municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Morin accepte d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de l'employé municipal;

ATTENDU QUE le présent contrat se veut une sécurité pour l'employé et l'employeur ;

ATTENDU QUE l'employeur a convenu de retenir les services de l'employé sous réserve des termes et des conditions prévus dans le contrat de travail;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

ATTENDU QUE l'employé déclare connaître les conditions d'emploi prévues aux présentes et en être satisfait.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Michel Cliche, d'autoriser la directrice générale à présenter le contrat de travail préparé par la municipalité à M. Morin, de le signer et de le consigner au dossier de l'employé.

Adoptée

### 9. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2020-03-05

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 189 148 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Nicole Therrien, appuyée par le conseiller Jean-Marc Bélanger, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Clerval informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

### 10. DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE COMMUNICATION SANS FIL / SIGNATURE DU BAIL

2020-03-06

Attendu que la municipalité de Clerval désire augmenter la réception du signal cellulaire sur son territoire;

Attendu que la municipalité a confirmé son appui au projet Bell/GIRAT, qui désire implanter un poteau de télécommunications sur le terrain de l'édifice multiservice (lot 4 049 991);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le bail de 5 ans, qui peut être prolongé jusqu'à 4 périodes successives de 5 ans chacune.

Adoptée

### 11. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

2020-03-07

Attendu qu'un rapport pour l'atteinte des objectifs et la réalisation des travaux effectués en cours d'année doit être remis annuellement ;

Attendu que le rapport a été lu et sera remis à la MRC d'Abitibi-Ouest;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et unanimement résolu d'accepter le rapport des actions posées par la municipalité de Clerval pour le schéma de couverture de risque en sécurité incendie tel que soumis.

Adoptée

### 12. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

2020-03-08

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER QUE dorénavant, pour une durée indéterminée, le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

ET,

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

### 13. DEMANDE PERMIS DE SOLLICITATION

2020-03-09

Attendu que la Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue tiendra sa campagne de financement du 5 avril au 15 mai prochain dans tout l'Abitibi-Ouest ;

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien et résolu d'émettre un permis de sollicitation pour la Fondation canadienne du rein.

Adoptée

### 14. SERVICE DE DÉGEL DE PONCEAUX

2020-03-10

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Michel Cliche d'offrir le service de dégel de ponceaux à la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg au même prix que l'an passé, soit de 150\$ de l'heure pour l'année 2020.

Adoptée

### 15. FORMATION ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2020-03-11

Attendu que la FQM donne une session de formation concernant l'adaptation aux changements climatiques en milieu municipal à Malartic le 15 avril prochain;

Attendu qu'il n'y a aucun frais d'inscription;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser Manon Pouliot à assister à cette session de formation et de lui rembourser les frais s'y rattachant.

Adoptée

### 16. FORMATION ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX



## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que la directrice générale a entrepris le cours de Directeur municipal agréé (DMA) en 2013;

Attendu que dû à un manque de temps, il reste quelques cours à faire en vue de l'obtention de la certification;

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser l'inscription de Manon Pouliot au cours d'adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles, donné par l'ADMQ en ligne, au coût de 390\$ avant taxes.

Adoptée

### 17. EMPRUNT 161; (RESTE 5 000\$ À DÉBLOQUER)

Attendu qu'un règlement d'emprunt parapluie a été autorisé par le MAMH pour des travaux d'immobilisations en matière de voirie municipale;

Attendu que nous avons fait l'achat d'une remorque et d'une gratte à neige pour le camion;

Attendu que la somme de 5 000\$ est toujours disponible dans notre emprunt 161 auprès de la caisse Desjardins;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Manon Pouliot à faire débloquer le 5 000\$ restant dans l'emprunt 161.

Adoptée

### 18. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – DÉPÔT DE PROJET

**CONSIDÉRANT** les sommes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyée par le conseiller Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest :  
Priorité #1 : phase 2 du projet *Agir pour offrir de saine habitudes de vie en mode intergénérationnel dans un milieu sécuritaire et dynamique*

**D'AUTORISER** Suzanne Thériège à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adoptée

### 19. ORDINATEURS

La directrice générale informe qu'elle a fait l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal, tel que prévu au budget, et tel qu'approuvé dans la liste des comptes à payer.

### 20. RADIATION COMPTE TREMCOM

Attendu que tous les efforts pour faire retirer la tour de Tremcom sur notre terrain de la montagne se sont avérées infructueuses;

Attendu que nous avons pris comme décision punitive de charger un montant mensuel pour l'utilisation du terrain par la compagnie de télécommunications;

2020-03-13

2020-03-14

2020-03-15



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que ces frais n'ont jamais été récupérés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par Gaétan St-Jean, de procéder à la radiation du compte à recevoir de Tremcom, qui traîne depuis 2017.

Adoptée

### **21. MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS**

2020-03-16

Il est proposé par Michel Cliche et appuyé par Chantal Mélançon d'autoriser la directrice générale Manon Pouliot de procéder à la demande du projet pour le mois de l'arbre.

Adoptée

### **22. CPTAQ DOSSIER 425167**

2020-03-17

Attendu que nous avons reçu une orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier 425167;

Attendu que la MRC d'Abitibi-Ouest avait approuvé le projet par résolution;

Attendu que l'UPA s'est opposé à la présente demande;

Attendu que la Commission considère que la demande devrait être rejetée principalement parce que d'autres espaces sont disponibles dans la municipalité pour de nouvelles constructions;

Attendu que le projet du promoteur consiste surtout à une solution viable pour son entreprise agricole;

Attendu que les espaces vacants disponibles dans la municipalité sont principalement dans le noyau du village, qui est, géographiquement parlant, à plus de 28 km du verger;

Attendu que la superficie visée n'est présentement pas exploitée;

Attendu qu'en rejetant la demande d'exclusion, nous soutenons que la Commission ne fait que réitérer la volonté de l'UPA de restreindre le développement de notre municipalité et empêcher les entreprises d'ici à augmenter leur rentabilité;

Attendu que la municipalité dispose d'une bande exclue de la zone agricole en bordure du lac Abitibi de plus de 3 kilomètres à l'est, mais cette bande est au niveau du lac, donc ce serait irréfléchi de s'en servir pour l'établissement de nouvelles constructions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par la conseillère Nancy Gosselin, de demander une rencontre publique avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec au sujet du dossier 425167.

Adoptée

### **23. MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**

2020-03-18

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Michel Cliche et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adoptée

### **24. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – UTILISATION DES CHEMINS DE DÉTOUR**

2020-03-19-01

Attendu que le ministère des Transports est responsable du projet de reconstruction du pont acier-bois P-00183, situé sur le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang, au-dessus de la rivière Maine;

Attendu que l'entretien du chemin de détour pendant et après les travaux de reconstruction sera confiée à l'entrepreneur responsable du pont P-00183;

Attendu que des travaux de rechargement et de nivelage seront nécessaires sur nos chemins pour réparer les dommages causés par les véhicules lourds qui continueront de circuler sur nos routes locales;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Gosselin, appuyée par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'autoriser le ministère des Transports à utiliser le rang 4-5 et le chemin du Cimetière comme voie de détour pendant les travaux de reconstruction du pont P-00183.

Adoptée

2020-03-19-02

### **Travaux d'entretien**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que le ministère des Transports est responsable du projet de reconstruction du pont acier-bois P-00183, situé sur le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang, au-dessus de la rivière Maine;

Attendu que la municipalité autorise le ministère des Transports à utiliser les chemins de détour indiqués sous notre responsabilité (rang 4-5 et chemin du Cimetière), sous certaines conditions;

Attendu que les chemins municipaux sont actuellement déjà utilisés pour les véhicules de plus de 5 tonnes ou de plus de 2,5 mètres de largeur, à cause des restrictions sur le pont P-00183;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Gosselin, appuyée par le conseiller Jean-Marc Bélanger, de demander au ministère des Transports de prendre en charge le rang 4-5 et le chemin du Cimetière dès maintenant, étant donné que ces chemins sont déjà utilisés comme voie de détour par les poids lourds et risquent d'endommager la structure de nos chemins.

Adoptée

### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Pont dangereux                      - Entretien des chemins
- Télécommunications

### **26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin, à 19h49.

Manon Pouliot  
Directrice générale

Suzanne Thériberge  
Mairesse

« Je, Suzanne Thériberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2020-03-20